



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
114<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Nairobi, 4 - 12 mai 2006



Deuxième Commission permanente  
Développement durable,  
financement et commerce

C-II/114/R-pre  
13 janvier 2006

**LE ROLE DES PARLEMENTS DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE  
CONTRE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE MONDIALE**

***Projet de rapport présenté par les co-rapporteurs  
M. José Thomas Nonô (Brésil) et M. Shuichi Katoh (Japon)***

**Introduction**

1. Le rapport *Les limites de la croissance* publié par le Club de Rome en 1972 a sonné l'alarme dans le monde entier en donnant à entendre qu'un monde axé sur une économie de croissance atteindrait ses limites et ne pourrait ensuite que s'effondrer. La même année, la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, mettait en évidence la nécessité d'une plus grande prudence pour traiter des conséquences environnementales des activités humaines, tout en appelant à la défense et à l'amélioration de l'environnement humain pour les générations présentes et futures. La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'adoption du programme *Action 21* en 1992 ont offert de nouveaux repères à la communauté internationale en ce qui concerne le développement durable. Aujourd'hui, 34 ans après la conférence de Stockholm et 14 ans après Rio, nous sommes confrontés à toute une série de problèmes environnementaux qui se manifestent à l'échelle du monde, avec par exemples les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'extinction d'espèces animales et la pollution chimique. Les problèmes environnementaux mondiaux constituent une grave menace pour l'ensemble de l'humanité, et ce sont notre sagesse et nos actes qui se trouvent confrontés à l'épreuve des faits.

2. Dans l'instabilité politique et économique qui a suivi la fin de la guerre froide et dans le chaos des guerres civiles, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a introduit dans son *Rapport sur le développement humain, 1994* un nouveau concept, celui de la sécurité humaine. Il visait par-là à renforcer les actions menées pour parer aux menaces à l'existence, à la vie et à la dignité personnes.

3. Nous devons protéger la liberté des êtres humains et les possibilités illimitées qu'ils ont de mener des vies créatrices et pleines de sens. A cet effet, nous devons viser à établir une société durable et réexaminer de manière systématique nos systèmes socioéconomiques, qui

sont la cause probable des problèmes environnementaux mondiaux. Il est par exemple nécessaire d'envisager une révolution rien moins que copernicienne qui nous fasse passer d'une civilisation des combustibles fossiles à une civilisation qui en serait affranchie. Au niveau international, cette transition exige des Etats qu'ils reconnaissent qu'ils partagent des responsabilités communes mais différenciées dans l'action à mener pour améliorer, protéger et mettre en valeur l'environnement. [ **Comme en est convenue la communauté internationale, ces responsabilités doivent être imputées aux pays à la mesure de leur responsabilité historique dans l'élévation de la température terrestre, en veillant à renforcer les capacités en apportant des ressources financières nouvelles et additionnelles et en partageant les technologies, lorsque nécessaire, avec les pays en développement** - contribution de M. J.T. Nonô\* ].

4. Ce sont les individus qui apportent la dynamique fondamentale pour réaliser des changements sociaux de cette nature. Actuellement, en vue de faire changer la société, il existe un mouvement qui s'attache à promouvoir les contributions sociales d'entreprise et les activités fondées sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et à soutenir les dix principes de la Charte mondiale défendus par les Nations Unies pour une conduite responsable dans la société internationale. Non seulement les entreprises doivent assumer leurs responsabilités; les consommateurs eux-aussi doivent pratiquer une consommation responsable. Par conséquent, l'éducation et les savoirs qui ont un impact sur la conscience, le mode de vie, et les modes de travail (par exemple les méthodes de production) des individus ont un grand rôle à jouer pour mettre fin aux modes de production et de consommation contraires au principe de durabilité.

5. Dans le présent rapport, tout en donnant une vue d'ensemble des problèmes environnementaux mondiaux, nous souhaitons examiner le rôle que nous, parlementaires, pouvons jouer tout en gardant présente à l'esprit l'importance de l'éducation pour établir une société durable.

### **L'environnement dans lequel nous vivons**

6. Il nous faut faire face à la réalité de ce qui se produit sur notre planète. Par exemple au cours de la décennie 1990, ce sont quelque 94 millions d'hectares de forêts, soit l'équivalent d'environ 1,6 fois la superficie du Kenya, qui ont disparu de la face de la Terre, et la désertification avance sur quelque 3,6 milliards d'hectares, soit un quart des terres émergées du monde.

7. Actuellement, 31 nations d'Asie et d'Afrique souffrent d'une pénurie absolue d'eau, et compte tenu des accroissements de population à prévoir, d'aucuns estiment que 48 pays seront vulnérables aux pénuries d'eau d'ici à 2025. Dans la faune sauvage, ce sont quelque 16 000 espèces qui sont menacées d'extinction.

8. En outre, en septembre 2000, le trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique a atteint le taille record d'environ 29 millions de km<sup>2</sup>, soit près de la superficie totale du continent africain. Selon les chiffres d'une étude chinoise réalisée en 2003, des pluies acides ont été enregistrées sur 54,4 pour cent des 487 villes de Chine.

---

\* Les textes entre crochets correspondent aux textes qui sont présentés par l'un des co-rapporteurs mais ne sont pas entièrement approuvés par l'autre.

9. Enfin, le changement climatique est actuellement considéré comme le problème environnemental et développemental mondial le plus critique.

### **Les mesures applicables pour parer aux changements climatiques**

10. En 2005, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur. Tandis que la communauté internationale se félicitait du lancement de mesures authentiques permettant de combattre le changement climatique dans le cadre d'une coopération internationale, le changement a quant à lui continué sa progression implacable.

11. D'après le troisième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GICC) publié en 2001, pour la Terre dans son ensemble, les années 90 ont été la décennie la plus chaude depuis 1861, et la majeure partie du réchauffement mondial observé sur les 50 dernières années peut être imputé aux activités humaines. De plus, d'ici à 2100, la température mondiale moyenne devrait s'élever, selon l'hypothèse maximale, de 5,8 degrés Celsius, provoquant un relèvement du niveau des mers de 88 centimètres qui menacera de submerger un grand nombre de grandes villes dans le monde, et des pans entiers de terres dans les états insulaires du Pacifique Sud seront engloutis.

12. Le rapport du GICC illustre un scénario pour l'année 2100. Compte tenu de l'urgence des problèmes et de la possibilité de changements dans l'infrastructure sociale, tentons de fixer un calendrier pour 2050. Nous avons certes tendance à ne considérer que les impacts sur les êtres humains, mais il nous faut prêter aussi attention à l'étude du Professeur Chris Thomas, qui déclare que ce "changement climatique menacera d'extinction un quart des animaux et des plantes terrestres d'ici à 2050". Sur la base des clauses de stabilisation du climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), nous devrions manifestement envisager une image du futur en 2050 (par exemple avec une élévation de la température limitée à 2 degrés Celsius). En regardant en arrière depuis 2050 vers l'époque actuelle en appliquant le principe de la vision rétrospective, il nous faut donc chercher aujourd'hui comment établir une société idéale, à basse production de carbone. **[ Cette approche devra être adoptée à condition que l'on observe dûment, et seulement à cette condition, le principe du partage des responsabilités communes, mais différenciées, entre les Etats, ainsi que celui du rôle de tête que doivent tenir les pays développés et les économies en transition dans la réduction des émissions, l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques, y compris en apportant des ressources financières nouvelles et additionnelles et en ouvrant l'accès aux technologies nouvelles aux pays en développement, comme le prévoit la CCNUCC - contribution de M. J.T. Nonô ]**

13. D'après les connaissances scientifiques actuelles, pour une élévation de 2 degrés de la température moyenne mondiale, des effets négatifs se produiront dans presque toutes les régions de la Terre. Le rapport du GICC précise qu'une élévation de 2 degrés de la température fera monter le niveau des mers de 50 à 65 centimètres, avec pour effet des grandes marées qui affecteront plus de 90 millions de personnes dans le monde. C'est en ayant bien conscience de cette "menace d'une élévation de 2degrés" que nous devons prendre des initiatives pour changer nos structures sociales et atteindre au moins une réduction de 50 pour cent des émissions de gaz à effet de serre.

14. Tandis que le Protocole de Kyoto est entré en vigueur, des problèmes innombrables se posent pour mettre en application les mesures permettant de parer au changement climatique. Le retrait du Protocole des Etats-Unis d'Amérique, la nation la plus grosse émettrice de CO<sub>2</sub>, en

est un, et les émissions de la Chine et de l'Inde, où l'on calcule que les émissions de CO<sub>2</sub> augmenteront rapidement dans l'avenir proche, en sont un autre.

15. Les yeux fixés sur la période au-delà de 2013, nous demandons tous avec vigueur en premier lieu que les Etats-Unis et les autres pays développés qui ne participent pas au Protocole de Kyoto adhèrent au cadre international de mesures de lutte contre les changements climatiques. Nous ne pouvons plus remettre à plus tard des mesures au prétexte de "l'incertitude scientifique" concernant le changement climatique. Nous devons réaffirmer l'importance du principe de précaution, énoncé en tant que Principe 15 dans la Déclaration 1992 de Rio, et celle des objectifs de la CCNUCC.

16. Dans le même temps, selon le Oak Ridge National Laboratory, la Chine et l'Inde, pays qui n'ont pas souscrit d'engagement de réduction de leurs émissions au titre du Protocole de Kyoto, comptaient déjà en 2000 pour 12,1 pour cent et 4,7 pour cent, respectivement, dans les émissions totales de CO<sub>2</sub> dans le monde. Dans l'avenir, les émissions de tels pays en développement prendront une part de plus en plus grande, et devraient dépasser celles des pays actuellement développés.

**[ Il est crucial que les pays en développement participent à la réduction et à la maîtrise des émissions d'une manière ou d'une autre, et pour ce faire il est demandé aux pays développés d'accroître leur aide technologique aux pays en développement - contribution de M. S. Katoh ]**

**[ Il est crucial que la communauté internationale imagine, dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées et du principe de précaution, des mécanismes équitables et novateurs dans le cadre de la CCNUCC pour traiter de l'augmentation possible des émissions de CO<sub>2</sub> des pays en développement - contribution de M. J.T. Nonô ]**

### **Le développement durable et la mondialisation**

17. On peut dire que les problèmes environnementaux et développementaux mondiaux provoqués par le changement climatique sont une conséquence négative des politiques d'expansion économique visant le développement [dans les pays industrialisés et dans les économies en transition - *contribution de M. J.T. Nonô*]. Le concept de développement durable est né de la réflexion sur le passé. Revenons ici sur ce qu'est le développement durable, notion qui s'est popularisée depuis les années 80.

18. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a défini le développement durable dans son rapport intitulé *Notre avenir à tous* comme "un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité de générations futures de satisfaire leurs propres besoins".

19. En 1991, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et d'autres instances ont proposé une autre définition dans le rapport *Sauver la planète : une stratégie pour l'avenir de la Terre*. Le développement durable y est défini comme "l'amélioration de la qualité de la vie humaine, sans dépasser la capacité de charge des écosystèmes".

20. Dans les décisions prises en 1992 à la Conférence de Rio, à savoir le programme *Action 21*, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et les Principes de foresterie, le développement durable est considéré comme présentant trois volets importants : l'économie, la société et l'environnement.

21. Dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, résultat du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), il a été réaffirmé que la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des facteurs interdépendants et qui se renforcent mutuellement. Par ailleurs dans le plan de mise en œuvre de la SMDD, la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité culturelle ont été considérés comme essentiels pour faire en sorte que le développement durable bénéficie à tous.

22. Il importe que nous confirmions unanimement notre engagement à promouvoir plus avant le développement durable, qui est devenu le concept actuel au fil du processus évoqué ci-dessus.

23. Le plus grand changement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUDD), tenue à Rio de Janeiro en 1992, a été le phénomène expansif de la mondialisation. La mondialisation a non seulement eu des effets économiques, comme la croissance de l'économie mondiale et l'amélioration des niveaux de vie, elle a aussi généralisé technologies et concepts à l'échelle du monde, un sentiment de solidarité en tant que citoyens du monde, aussi bien qu'une conscience environnementale.

24. Par ailleurs, les aspects pervers de la mondialisation ont provoqué un cycle pervers de dégradations environnementales sous l'effet des pratiques non durables des nations développées et de la pauvreté générée par le creusement des disparités économiques dans les pays en développement. Aujourd'hui, il est devenu urgent de combler le hiatus entre mondialisation et développement durable.

25. Pour parer à ces aspects négatifs de la mondialisation, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés par le Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 chiffrent les résultats à atteindre à l'horizon 2015. Ils consistent par exemple à diviser par deux la proportion des personnes dont le revenu est de moins d'un dollar par jour; à réduire de moitié la proportion des personnes qui souffrent de la faim; et à faire en sorte que tous les garçons et filles aillent jusqu'au bout de l'instruction primaire.

**[ 26. En janvier 2005, le Projet du Millénaire, organisme consultatif indépendant, a publié son rapport *Investir dans le développement : un plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement* adressé au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Les experts engagés dans ce projet ont estimé que ces objectifs seraient réalisés si 0,54 pour cent du produit national brut (PNB) des pays développés était consacré à l'aide publique au développement (APD), ce qui est moins que ce que ces mêmes pays se sont de longue date engagés à verser. Tandis que nous devons continuer de nous efforcer d'atteindre la valeur d'objectif de 0,7 pour cent du PNB consacré à l'APD, ce rapport nous encourage à poursuivre dans nos efforts - contribution de M. S. Katoh ]**

#### **La nécessité de modifier nos modes de vie**

27. Bien que les ressources de la planète soient finies, nous avons mis en place un système socio-économique basé sur la fabrication de masse, la consommation de masse, la mise au

rebut en masse, et le gaspillage des ressources, associées à des politiques économiques expansionnistes et des modèles non durables de production et de consommation. Pour en finir avec ce système, le plan d'application de Johannesburg a été adopté par le SMDD en 2002. Ce plan appelle les pays développés à élaborer un programme sur dix ans pour accélérer le passage à une consommation et une production durables.

28. Wangari Muta Maathai, du Kenya, qui s'est vue décerner le prix Nobel de la paix en 2004, a fait l'éloge de la maxime japonaise *mottainai* (trop précieux pour être gaspillé), expression merveilleusement riche issue d'un pays qui sait que ses ressources sont limitées. *Mottainai* exprime le sentiment de regret qu'une chose soit gaspillée sans que toute la valeur qu'elle offre n'ait été utilisée. En même temps ce mot rend hommage à la moindre parcelle du travail dont est issu l'objet dont on mésuse. Nous approuvons pleinement son appel à ce que ce mot soit adopté en tant que concept et maxime à valeur universelle.

### **Le rôle de l'éducation**

29. Dans son rapport de 1979 *Pas de limites pour le savoir*, le Club de Rome a souligné l'importance de l'apprentissage en précisant que la limitation externe de la sphère terrestre pourrait être compensée en gagnant sur la "marge intérieure sans limites" des êtres humains. Le rôle que doit jouer l'éducation dans l'établissement d'une société durable est grand, car c'est l'éducation qui développe la dimension intérieure de chaque individu.

30. C'est pourquoi le sens de l'éducation dans la réalisation du développement durable est constamment souligné depuis le Sommet de la Terre en 1992, quand la CCNUCC a été signée. Au Sommet mondial du développement durable tenu à Johannesburg en 2002, sur une proposition d'ONG japonaises, la délégation japonaise a souhaité la proclamation d'une décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui a été ensuite adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de cette même année. C'est ainsi qu'en janvier 2005 a été lancée la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DNUEDD).

31. La vision fondamentale que promeut cette Décennie est celle d'un monde où chacun a la possibilité de tirer bénéfice de l'éducation et d'apprendre les valeurs, les comportements et les modes de vie indispensables pour un avenir durable et pour une transformation sociétale positive. Dans le Plan international de mise en œuvre de la DNUEDD (texte définitif) établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il est dit que l'éducation en vue du développement durable (EDD) doit être accessible à tous, et qu'elle se fait donc dans une perspective d'apprentissage continu, tout au long de la vie, et fait intervenir tous les modes possibles d'étude et d'apprentissage, scolaires, formels et informels, de la petite enfance à l'âge adulte.

32. La DNUEDD doit trouver son rôle à jouer dans la résolution des grands problèmes environnementaux mondiaux, y compris dans les mesures de lutte contre le réchauffement mondial qu'elle pourra appuyer. Nous devons réaffirmer ce fait, et pour assurer un plus grand partage de la responsabilité, nous devons nous efforcer d'organiser un système de mise en œuvre au niveau des gouvernements pour que chaque pays mène une action d'EDD, établisse des partenariats aux niveaux régional et international, et partage les informations.

### **La nécessité de réexaminer le régime international de l'environnement**

33. Depuis sa création en 1973, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) mène de nombreuses activités en qualité de principale instance mondiale dans le domaine de la conservation de l'environnement. Dans l'avenir, pour répondre aux profonds changements de notre époque, comme la mondialisation des problèmes environnementaux et la conscience politique internationalisée en ce qui concerne le rapport entre l'environnement et le développement, et pour exercer le rôle de modérateur dans la gouvernance environnementale mondiale, un renforcement accru de ses fonctions deviendra nécessaire.

34. En outre, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres institutions économiques internationales qui exercent une grande influence sur l'ajustement des structures économiques des pays en développement sont invités à établir des politiques axées sur la correction des inégalités et la poursuite du développement durable. Une question importante pour l'avenir est d'intégrer ces institutions économiques internationales dans la stratégie de développement durable.

35. Par ailleurs, on compte actuellement plus de 500 accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Pour garantir une application plus efficace de ces textes, il sera nécessaire de combiner les instruments appropriés par secteur, et de promouvoir le partage de l'information sur chaque pays entre les secrétariats respectifs de ces instruments.

### **La perspective d'une approche sans perdants**

36. Bien qu'elles ne suffisent pas encore, des voies d'acheminement de quantités énormes d'investissements et d'aide au développement vers les pays en développement se sont graduellement établies. Dans ce contexte, nous sommes déterminés à faire en sorte d'éviter la marginalisation de ceux qui sont socialement impuissants et les destructions environnementales provoquées par le modèle du développement et du progrès à tout prix, et à choisir la voie qui conduit à une société de coexistence et de prospérité commune, au lieu de celle où les forts dévorent les faibles. Pour pousser le raisonnement plus loin, il serait idéal de viser à une "nouvelle concurrence" dans une perspective sans perdants. Voici quelques idées pratiques. S'agissant d'une question humanitaire, par exemple la pleine réalisation des objectifs du Millénaire, les pays développés pourraient entrer en concurrence pour atteindre au mieux et au plus vite les objectifs. En d'autres termes, ils pourraient se livrer une "concurrence humanitaire". Il est essentiel que nous établissions une société mondiale dans laquelle pays développés et pays en développement puissent, les uns comme les autres, trouver leur compte. Puis, parce que les menaces environnementales mondiales concernent toute l'humanité, nous devons viser un nouveau paradigme et n'appliquer que des solutions sans perdants.

37. Sur cette base, nous préparerons le terrain pour une ère de concurrence humanitaire, en mettant en avant notre volonté de vivre ensemble.

38. Le Consensus de Monterrey, adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, a confirmé l'objectif de porter le ratio de l'APD en regard du PNB du 0,25 pour cent actuel (données 2003) à 0,7 pour cent afin de réaliser les OMD. En outre, il est possible que la taxe sur les opérations en devises (TOD) discutée à Monterrey puisse constituer une source financière dépassant de plusieurs ordres de grandeurs le montant total de l'APD.

[ Nous devrions continuer d'examiner la possibilité d'appliquer de telles méthodes - contribution de M. S. Katoh ]

[ Selon le rapport de janvier 2005 *Investir dans le développement : un plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement* soumis par le Projet du Millénaire, organisme consultatif indépendant, au Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, les OMD seraient atteints si seulement 0,54 pour cent du PNB des pays développés était consacré à l'aide aux pays en développement. Nous devrions continuer à examiner la praticabilité de l'application de la TOD, mais sans perdre de vue la nécessité actuelle de ressources nouvelles et additionnelles pour le développement et de s'assurer que les pays développés atteignent la valeur d'objectif de 0,7 pour cent du PNB consacré à l'APD - contribution de M. J.T. Nonô ]

39. En ce qui concerne les économies en croissance rapide comme celles du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la Chine, l'axe des débats devra être la façon dont les positionner dans le cadre international des mesures de lutte contre le réchauffement mondial. Nous demandons également que les gouvernements de ces pays mettent en œuvre une gestion appropriée de l'environnement. Dans les années 60, bien que la pollution soit devenue une problématique sociale, le Japon a fait croître son économie aux dépens de l'environnement. Les pays du groupe susvisé doivent tirer les conséquences de l'expérience du Japon. Dans le même temps, nous demandons aux pays développés de fournir l'assistance technologique nécessaire à la conservation de l'environnement. Dans ce domaine encore, la réalisation d'une société de coexistence et de prospérité commune et la volonté de ne pas faire de perdants sont devenues incontournables.

40. Nous voulons aussi réaffirmer l'interprétation du Principe 7 de la Déclaration de Rio, qui veut que les Etats aient "des responsabilités communes mais différenciées". Dans le Protocole de Kyoto, conformément à ce principe, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> n'est devenue un engagement que pour les seuls pays développés. On estime toutefois que dans l'avenir les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement dépasseront celles des pays développés. Dans la perspective de la capacité de charge limitée de la Terre, nous estimons que les pays en développement devraient eux aussi se donner l'obligation de réduire d'un pourcentage convenu leurs émissions, conformément au principe pollueur payeur (PPP).

### **La gouvernance environnementale globale et la création de partenariats à plusieurs niveaux**

41. Dans une société mondialisée, pour réaliser un objectif macroscopique comme le développement durable, il est nécessaire que différents acteurs s'acquittent de la fonction de gouvernance appropriée.

42. Le programme *Action 21*, adopté au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, distingue neuf groupes, y compris les ONG, en tant que parties prenantes, et distingue leurs rôles spécifiques. Pour pleinement réaliser le développement durable, un processus décisionnel descendant dirigé par l'Etat ne suffit pas, et la participation d'acteurs diversifiés est essentielle.

43. En outre, vu la complexité et la diversité des problèmes environnementaux mondiaux et l'importance du fait que différents acteurs doivent participer au débat, nous tenons à souligner le besoin de promouvoir les "partenariats environnementaux" dans lesquels des acteurs animés par différents principes et points de vue coopèrent à la résolution des problèmes communs.



Depuis le Sommet de la Terre de 1992, de multiples entreprises basées sur diverses formes de partenariats ont mûri, ce qui a impliqué des partenariats dans la prise de décisions politiques mais également dans l'exécution des projets. Nous considérons que la diversité des acteurs est également importante dans la mise en œuvre d'activités de conservation de l'environnement pour le bien public. L'établissement de ces deux partenariats est particulièrement important. Il est en particulier plus efficace de mener des programmes en coopération avec des groupes comme les ONG qui sont bien enracinés dans la société civile. Leur intérêt est indéniable dans la société internationale de plus en plus complexe que nous connaissons, et les partenariats positifs continueront d'être essentiels.

44. Les problèmes environnementaux mondiaux qui menacent le genre humain et les écosystèmes doivent donner lieu à une bataille mondiale pour la survie de l'humanité, et la situation est si grave qu'elle ne peut être traitée sans les efforts concertés de partenariats à plusieurs niveaux entre gouvernements, parlements, citoyens, et entreprises.

45. Cela étant, un document qui peut être partagé par les diverses parties et servir de principe de base existe déjà : la Charte de la Terre. A la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2003, une résolution a été adoptée qui reconnaît dans la Charte de la Terre un cadre éthique important pour le développement durable. Une résolution approuvant la Charte a également été adoptée au troisième Congrès mondial de la nature l'IUCN, tenu en novembre 2004. Comme la Charte de la Terre ne se confine pas aux problèmes environnementaux mondiaux, elle peut servir de code global de conduite pour établir une société et une économie équitables, basées sur la démocratie, la non-violence et la paix.

#### **Les options effectives – le rôle des parlementaires**

46. Nombre des problèmes environnementaux mondiaux sont irréversibles dès lors que les dommages sont devenus visibles. Nous, parlementaires, devons d'urgence prendre des mesures efficaces, y compris législatives, dans chaque Etat, et nous devons nous-mêmes nous efforcer de former un consensus multilatéral pour établir la coopération internationale. De ce point de vue, confirmons ce qui suit :

#### **Pour une société à faible production de carbone, économe en énergie, et pour l'aide aux pays en développement**

47. Il importe de faire que la société produise peu de carbone. Nous voulons qu'il soit clair qu'il est nécessaire d'examiner toutes les voies politiques, y compris légiférer, introduire une taxe environnementale, et d'accroître la coopération technique pour promouvoir les politiques de lutte contre le réchauffement mondial. Le cadre international général qui doit guider nos efforts dans ce domaine est actuellement la CCNUCC et son Protocole de Kyoto.

48. A l'origine des problèmes de réchauffement mondial se trouvent nos structures d'approvisionnement en énergie et de consommation énergétique. En d'autres termes, le premier pas à faire pour parvenir à une société à faible production de carbone est de promouvoir les économies d'énergie, d'user de l'énergie de manière efficace, et de briser notre dépendance actuelle vis-à-vis des combustibles fossiles. Il faut d'abord promouvoir la protection de l'environnement en améliorant l'efficacité énergétique (l'économie d'énergie doit être conçue comme une source d'énergie en soi, équivalente à la découverte d'une source d'énergie locale, dite "négawatt" par Peter Hennicke), respecter l'idéal de la Charte de l'énergie et établir un cadre de coopération internationale dans ce domaine. Puis, fidèles au principe de ne pas faire de perdants, les pays développés devront activement aider les pays en

développement en offrant des technologies permettant d'accroître l'efficacité énergétique pour contribuer à combattre le réchauffement mondial.

### **La promotion des énergies renouvelables**

49. Il importe bien plus encore de trouver des solutions de remplacement à l'énergie tirée du pétrole. Nous devons hardiment promouvoir le remplacement des combustibles fossiles tels que le pétrole et le charbon par des sources d'énergie renouvelables produisant moins de gaz à effet de serre.

50. Le rapport du PNUE publié en 2001 intitulé *Sélection naturelle : élargir les choix en matière d'énergies renouvelables – technologies et politiques* souligne que l'investissement dans les technologies des énergies renouvelables engendre une économie respectueuse de l'environnement. Le groupe de travail du G8 sur les énergies renouvelables a lui aussi publié un rapport dans lequel il appelle les Etats «à s'assurer que les énergies renouvelables sont dûment prises en compte dans les processus nationaux de planification» en vue du Sommet de Genève de 2001.

51. Nous estimons que les politiques de réforme énergétique doivent fixer des objectifs pour l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Cela constituerait une vraie étape dans le sens de la mise en place d'un tableau de bord énergétique. Le Conseil de l'Union européenne a adopté la directive qui veut que la part des sources d'énergie renouvelables double dans la consommation énergétique intérieure brute (pour atteindre 12 %) dans la région d'ici à 2010. En Amérique du Sud, l'Accord de Brasilia sur les énergies renouvelables adopté par les pays de la région en 2003 a fixé l'objectif à 10 pour cent d'ici à 2010 pour la part du renouvelable dans le panier énergétique de la région. Des efforts de ce type peuvent être considérés comme une manière utile de hâter enfin le passage à des énergies plus propres.

52. Les sources d'énergie renouvelables doivent être choisies en fonction de la situation économique et des caractéristiques géographiques et naturelles de chaque pays. Le PNUE effectue des évaluations des ressources énergétiques solaires et éoliennes pour cartographier les zones potentiellement propres à une production électrique exploitant ces sources d'énergie. Il ressort de cette évaluation que le potentiel de production d'énergie renouvelable dans 13 pays en développement s'élève à plusieurs milliers de mégawatts. Nous estimons qu'il est nécessaire de promouvoir vigoureusement les énergies renouvelables conformément à la Charte de l'énergie susmentionnée. En particulier, vu que la biomasse est l'une des ressources importantes, les activités de recherche-développement et de diffusion doivent être menées avec vigueur. Au Brésil, le carburant moteur à base d'éthanol dérivé de la canne à sucre est largement répandu. C'est-là une approche extrêmement utile.

53. Les institutions financières internationales publiques sont invitées à prendre des mesures vigoureuses pour promouvoir la diffusion de ces sources renouvelables d'énergie.

### **Vers une société consommatrice d'hydrogène – développement des technologies**

54. La solution la plus évoluée pour maîtriser le réchauffement mondial est de mettre en place une société basée sur l'exploitation de l'hydrogène. L'Islande s'est donné pour objectif national ambitieux d'être passée à l'hydrogène d'ici à 2030. Nous attachons beaucoup de prix à ce défi, et nous estimons qu'aucun effort ne devrait être ménagé pour faire de cette stratégie un objectif universel, partagé par tous les Etats.

55. En Chine, où l'on l'estime que le nombre de véhicules automobiles atteindra 387 millions en 2030, on prévoit l'utilisation et la diffusion prochaines de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

56. Vu l'état actuel des connaissances scientifiques et des technologies, nous en sommes encore au stade initial du développement des infrastructures dans ce domaine. Avec la poursuite du développement technologique, il deviendra de plus en plus important de promouvoir les mesures favorisant la diffusion de l'énergie à base d'hydrogène en établissant des normes pour l'approvisionnement et la normalisation de cette source d'énergie.

### **Mettre en place une société fondée sur un cycle des matières bien compris et des initiatives 3R**

57. Le passage à une société fondée sur un cycle rationnel des matières est également un enjeu important. Considérant que les ressources de la Terre sont finies, nous devons tourner le dos à la société actuelle fondée sur la production de masse, la consommation de masse, et la mise au rebut en masse. Le fondement du passage à une société durable, basée sur un nouveau paradigme, consiste à exploiter le minimum de ressources naturelles et à ne rejeter qu'un minimum de déchets dans le milieu naturel. Au lieu de n'envisager le recyclage qu'au moment de la mise au rebut, il faut imaginer un nouveau cycle des matières dans sa globalité. La nouvelle société axée sur ce nouveau cycle des matières devra se caractériser par la responsabilité étendue des producteurs (REP), conformément à des critères clairement établis, et la législation et la réglementation qui y présideront seront de la plus haute importance.

58. En outre, nous saluons les objectifs des initiatives 3R (réduire, réutiliser et recycler) lancées au Japon l'an dernier pour mener une action mondiale visant à déboucher sur une société fondée sur un cycle rationnel des matières.

59. Il deviendra nécessaire dans l'avenir d'adopter l'idée que nous vivons sur Terre "en location", ce qui diminuera considérablement les pressions que nous faisons peser sur l'environnement. Passer à une société fondée sur l'idée que ce qui est prêté devra être rendu supposera des consommateurs qu'ils se débarrassent autant que possible de leur propension à posséder. Pour qu'advienne une telle société, il nous faut d'abord viser une société fondée sur un cycle rationnel des matières.

### **Mettre en œuvre et élargir l'éducation en vue du développement durable (EDD)**

60. Enfin, nous devons pleinement reconnaître l'importance de l'éducation en vue du développement durable pour faire des citoyens les agents actifs et responsables du développement durable au niveau local, et faire en sorte que le plan international de mise en œuvre de la DNUEDD (texte définitif) soit scrupuleusement appliqué. **[ A cet effet, il sera nécessaire d'établir une structure solide de mise en œuvre au niveau gouvernemental dans chaque pays, et concevoir un système de suivi et d'évaluation périodique de l'avancement - contribution de M. S. Kato ]**

61. En mars 2005, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) a adopté une stratégie régionale d'éducation en vue du développement durable et a établi un plan de mise en œuvre. Ce plan prévoit un calendrier à l'horizon 2015, et la formulation d'indicateurs d'évaluation par des experts est également projetée.

62. Dans la région Asie-Pacifique, qui comprend le Japon, pays où a été initialement proposée la DNUEDD, un document de travail qui présente la stratégie régionale en la matière a fait l'objet d'une communication devant la Conférence de l'Université des Nations Unies et de l'UNESCO en juin 2005. Ce même mois, la conférence ibéro-américaine sur le développement durable a marqué le lancement de la DNUEDD en Amérique latine.

63. Bien qu'il soit difficile de comparer directement les progrès accomplis entre les pays et les régions, il est nécessaire que nous, parlementaires, mettions en œuvre les mesures nécessaires, en gardant présent à l'esprit le calendrier sur dix ans.

64. En définissant les stratégies pour traiter des problèmes environnementaux mondiaux et assurer un avenir durable, il est essentiel que nous partagions les pratiques optimales. Il faudra pour cela établir un forum de débat et d'échange auquel autant d'acteurs que possible puissent participer.

65. Maurice Strong, Secrétaire général de la Convention des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm (1972), ainsi que du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992), a exprimé dans une formule saisissante de brièveté le sens du processus consistant à créer un consensus multilatéral : "la politique à mener, c'est le processus lui-même".

66. Aujourd'hui, devant les menaces grandissantes pour l'humanité, les négociations internationales sur les problèmes environnementaux mondiaux consistent principalement à débattre des moyens d'ouvrir davantage la voie aux enjeux mondiaux et aux intérêts humains. Nous ne devons pas nous laisser entraver par les intérêts nationaux, et tandis que nous, parlementaires, constituons l'organe législatif dans ce domaine, nous devons penser la durabilité à l'échelle mondiale, mettre en œuvre des actions concrètes et efficaces dans chaque pays, en avançant de manière volontariste vers une situation qui ne fasse aucun perdant dans la société internationale, et appeler fermement les gouvernements de tous les pays et tous ceux qui sont chargés de conduire les négociations internationales à adopter cet état d'esprit.